

Grand Prix de France 2023

Modalités spécifiques de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Grand Prix de France 2023.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif de zone, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS
56 rue des Tilleuls
57100 MANOM

Le dossier doit comporter les feuilles signées de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Dans la semaine suivant le sélectif de zone, le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Agility Club Livronnais
M MUNCÉL Steven
15 rue du Colombier
26400 BEAUFORT SUR GERVANNE

Avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.
Et
b) Un chèque de 20 € à l'ordre de « **AGILITY CLUB LIVRONNAIS** »
Préciser au dos du chèque : **GPF 2023, les noms du conducteur et du chien.**
Aucun remboursement ne sera effectué après réception des dossiers.

3. Quotas

Les vainqueurs de l'année précédente dans chaque catégorie sont sélectionnés d'office (sauf les Master qui sont passés de grade 3 en grade 2) hors quota. Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection d'office est caduque.

Les membres des équipes de France EO/AWC 2023 (sénior), JOAWC 2023 (Jeunes) et PAWC 2023 (Handi), y compris les coaches (avec un chien), sont sélectionnés d'office hors quota.

Les sélectionnés d'office hors quota (cf. paragraphes précédents) doivent :

- S'acquitter du montant de l'engagement par un chèque de 20 € libellé comme précisé au §2.b
- Etablir leur demande d'engagement sur papier libre comportant prénom, nom, nom du chien, numéros de licence et de FAPAC ou photocopie de la licence

- Envoyer le tout **avant le 1^{er} octobre 2023** à :
Arlette CATTOEN
3 chemin Larrieu
31600 LHERM

Pour les U12 la procédure d'inscription sera précisée ultérieurement

Les quotas ont été établis en tenant compte du nombre de licences actives en agility sur la zone depuis le début de l'année, de plus :

- Un bonus d'une ou plusieurs places est attribué aux zones ayant un nombre important de licences actives
- Un bonus d'une place par niveau par catégorie est alloué à la zone support de l'organisation de la finale

Pour les DROM (Départements & Régions d'Outre-Mer) et les COM (Collectivités d'Outre-Mer), une place par catégorie et par niveau est réservée

Détail des quotas par zone :

Standard					Master				
Catégorie					Catégorie				
Zone	S	M	I	L	Zone	S	M	I	L
1A	3	3	2	6	1A	2	2	1	4
1B	3	3	1	6	1B	2	2	1	4
1C	3	3	1	6	1C	2	2	1	4
1D	3	3	1	6	1D	2	2	1	4
2A	3	3	1	6	2A	2	2	1	4
2B	3	3	3	6	2B	2	2	1	4
2C	3	3	1	6	2C	2	2	1	4
3A	3	3	1	6	3A	2	2	1	4
3B	3	4	1	7	3B	2	2	1	4
3C	3	4	1	6	3C	2	2	4	4
4A	3	4	2	6	4A	2	2	1	4
4B	3	3	1	6	4B	2	2	1	4
4C	3	3	1	6	4C	2	2	1	4
5A	3	3	1	6	5A	2	2	1	4
5B	3	3	1	6	5B	3	2	1	4
5C	3	3	1	6	5C	2	2	1	4
6A	5	3	1	6	6A	2	2	1	4
6B	3	3	1	6	6B	2	2	1	4
6C	5	3	2	7	6C	2	2	1	4
7A	4	4	5	9	7A	3	4	4	7
7B	6	3	3	8	7B	3	3	1	7